

Prix de l'alimentation

Lorsqu'Adam Smith a écrit ses *Recherches sur la nature et les causes de la richesse des nations*, il ne faisait aucun doute pour personne que les monopoles étaient le résultat du pouvoir de l'État. Bien peu pensaient qu'ils pourraient se constituer sans l'appui du gouvernement... Ils étaient difficiles à maintenir malgré l'intervention de l'État. La concurrence continuait à s'exercer en dépit des efforts du gouvernement pour la supprimer...

Le terme même de monopole était... une étiquette désignant un privilège spécial accordé par le roi—le privilège d'être le seul fournisseur de certains biens ou de certains services. L'octroi royal d'un monopole était habituellement consenti à l'égard d'un sujet que, pour une raison particulière, le roi estimait mériter un enrichissement, et il en coûtait moins cher au roi d'octroyer un tel privilège que de faire un don provenant directement du Trésor royal.

Ce qui est essentiel pour comprendre le monopole est de se convaincre qu'il n'a absolument rien à voir avec le nombre d'établissements au sein d'une industrie. Le monopole se rattache au degré d'intervention du gouvernement dans la restriction de la concurrence. Parfois il n'y a qu'une entreprise dans une industrie simplement parce que cette entreprise est plus compétente que tout autre concurrent éventuel et qu'elle continue d'offrir aux consommateurs des prix plus bas avec lesquels tout concurrent éventuel ne saurait rivaliser. Cette dernière situation n'a rien d'un monopole parce que le gouvernement n'empêche personne de s'engager dans cette industrie et de concurrencer l'entreprise existante. Quiconque consent à parier son capital qu'il peut diriger une entreprise plus efficacement que l'entreprise existante est libre de le tenter. Par opposition, même s'il y a 363 taxis titulaires de permis à Vancouver, il existe un monopole du taxi. C'est un monopole englobant les 363 titulaires de permis de taxi parce que le gouvernement municipal refuse de délivrer d'autres permis. Ces profits de monopole sont tellement élevés à l'heure actuelle que des permis de taxi ont récemment changé de titulaires à raison de \$30,000 chacun.

Il y a un certain temps, le gouvernement a présenté une loi dite sur la concurrence qui, d'après sa teneur, devait encourager la concurrence et ainsi avantager le consommateur. Dès qu'une entreprise privée ferait une affirmation outrageusement fautive au sujet de l'un de ses produits, tous ses administrateurs iraient en prison. La mesure législative sur la concurrence n'aurait pas aboli le monopole de taxi à Vancouver ou tout autre monopole au Canada. Si elle avait été adoptée, elle aurait toutefois donné au gouvernement des pouvoirs arbitraires pour lesquels il n'y a pas de place dans une société qui est sensée être régie par la règle du droit, les pouvoirs de limiter la concurrence pour ses amis.

● (2150)

Il est intéressant de constater que la loi qui instaure les monopoles dans l'industrie alimentaire, la loi sur les offices de commercialisation des produits de ferme, exempte expressément ces monopoles de la loi relative aux enquêtes sur les coalitions. À quoi sert la loi sur les coalitions si le gouvernement peut en suspendre l'application chaque fois qu'il le désire pour créer un monopole pour un de ses amis? Un des arguments que le gouvernement a avancés en faveur de ce qu'on appelle la loi sur la concurrence est que les lois actuelles sur les coalitions ne conviennent pas. Il est évident que si elles ne conviennent pas, c'est tout simplement parce que le gouvernement n'arrive pas à respecter la loi. Évidemment, même si la loi du gouvernement appelée loi sur la concurrence avait été adoptée par le Parlement, elle n'aurait pas eu plus d'effet sur ces monopoles alimentaires que sur n'importe quel autre monopole.

[M. Clarke (Vancouver Quadra).]

En mai 1971, l'Association des consommateurs du Canada a présenté un mémoire contre la création d'offices de commercialisation. On y disait:

Du point de vue des consommateurs, c'est une loi dangereuse qui permet à une poignée de personnes, quelle que soit la manière dont elles ont été choisies et quelles que soient leurs intentions, de détenir des pouvoirs aussi importants sur toute une industrie...

Qu'un organisme contrôlé par les producteurs, qui a essayé d'obtenir une loi nationale sur la commercialisation à cause de son inaptitude à bien gérer sa capacité de production, puisse avoir le contrôle d'autres secteurs de l'industrie alimentaire... est une perspective horrible pour les consommateurs...

Lorsqu'on exempte, cependant, un organisme national de commercialisation, apte à contrôler tous les approvisionnements pour une marchandise, des dispositions de la loi sur les coalitions, le consommateur... est incapable de se protéger, si ce n'est en passant par la politique, processus très long et très imparfait. C'est une situation intolérable.

Cependant, le gouvernement n'a pas tenu compte du consommateur et a consenti à des monopoles chez les fournisseurs de produits alimentaires. Je suis d'accord avec l'Association canadienne des consommateurs qui affirme que c'est là une situation qu'on ne peut pas tolérer. Le gouvernement exploite le consommateur de produits alimentaires laissé sans défense dans l'idée d'obtenir le vote de ces agriculteurs inefficaces qui désirent être protégés contre la concurrence.

Selon un article qui a paru dans le *Sun* de Vancouver le 3 mars 1971, Gordon Hill, président de l'Ontario Federation of Agriculture a demandé que l'on applique des contrôles plus serrés à la production et à la commercialisation des produits agricoles au Canada. Il a déclaré:

La concurrence à outrance ne donne simplement rien. Elle tue les profits.

A mon avis, il parlait de la concurrence effective qui compromet les profits. Elle est censé le faire. L'objectif de la concurrence effective est de s'assurer que les producteurs gagnent leurs profits en fournissant aux consommateurs les meilleurs produits au prix le plus bas possible. La libre entreprise ne garantit à personne des bénéfices. Le socialisme et d'autres régimes de monopole assurent des revenus non gagnés aux amis du gouvernement, mais pas la libre entreprise.

Chaque fois que le gouvernement entrave la liberté de concurrence sur un libre marché, il favorise un groupe—les producteurs incompetents—aux dépens de deux groupes: le consommateur et le producteur compétent. Les agriculteurs incompetents réclament des offices de commercialisation comme moyen d'atténuer la fluctuation des prix. Cependant, la planification de la production en vue d'atténuer la fluctuation des prix constitue une tâche qui est assumée par les agriculteurs compétents et concurrentiels eux-mêmes. Ce que veulent vraiment les agriculteurs incompetents est un régime de contingentement de la production de telle sorte qu'ils puissent être protégés du consommateur qui achète le meilleur produit au prix le plus bas et qui n'a aucun intérêt à appuyer les cultivateurs amateurs.

L'agriculture en amateur n'a rien de répréhensible. Elle est tout aussi légitime que, par exemple, le yachting. Il y en a qui trouvent du plaisir au yachting, alors que d'autres préfèrent l'agriculture en amateur. Le consommateur n'en a pas moins raison de protester lorsqu'un régime de contingents l'oblige à subventionner l'agriculteur amateur. A quel titre le gouvernement oblige-t-il le consommateur, en limitant la concurrence, à subventionner l'agriculture amateur plutôt que le yachtman?

Nous entendons parfois les agriculteurs amateurs exiger un prix équitable ou un taux de revenu équitable. Mais